

DEC220276DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Mohamed KAÛNICHE, directeur par intérim de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

**Vu** la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS),

**Vu** la décision DEC213951INS2I du 22 décembre 2021 portant cessation de fonctions et nominations de M. Mohamed KAANICHE, directeur par intérim et de Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice-adjointe par intérim de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS-CNRS) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Mohamed KAANICHE, directeur par intérim de l'unité UPR8001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed KAANICHE, délégation de signature est donnée à Mme Daniela DRAGOMIRESCU directrice adjointe par intérim, à M. Pierre LOPEZ, directeur adjoint, à M. Pierre TEMPLE-BOYER, directeur adjoint, à Mme Nathalie ROMER-ALIAS, responsable administrative, à Mme Hélène CLUZEL responsable du service gestion financière, et pour les actes du groupement de recherche « Recherche Opérationnelle » (RO) à M. Christian ARTIGUES, responsable du GDR3002 - RO, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC210780DR14 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 janvier 2022

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD

